

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 02 MAI 2022 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Julien Bussières

MAIRE SUPPLÉANT

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Marie-Claire Tétreault, siège no 1

Vicky Bombardier, siège 2

Daniel Lacroix, siège no 3

Dany Boyer, siège no 4

ABSENTS

Pierre Tétrault, maire

Dany St-Amant, siège 5

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Séance ordinaire du 4 avril 2022
 - Séance extraordinaire du 19 avril 2022
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois d'avril 2022
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
- 7. URBANISME**
 - 7.1 PIIA rue Saint-Joseph – 1019, rue Saint-Joseph – Construction d'un gazébo et installation d'une clôture
 - 7.2 Dérogation mineure – 1000-1002, avenue J-A.-Bombardier – Enseigne à plat au mur d'une superficie excédentaire à la superficie maximale autorisée
 - 7.3 Dérogation mineure – 1019, rue Saint-Joseph – Hauteur dérogatoire de la clôture

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.4 Formation sur la toponymie
- 7.5 Autorisation de signature - Lotissement Place de la Samare
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 Dépôt et acceptation des états financiers 2021
- 8.2 Réalisation complète de l'objet des règlements (annulation de plusieurs soldes résiduels dans une même résolution)
- 8.3 Signature de l'entente concernant le 9-1-1
- 8.4 Formation rôles et responsabilités des élus
- 8.5 Formation - Enquête et analyse d'accident
- 8.6 Avis de motion règlement 639-2 amendant le règlement 639 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2022
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Hockey dan'rue - Demande d'occupation de la voie publique
- 9.2 Demande d'autorisation - Consommation d'alcool dans un lieu public
- 9.3 Autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Valcourt - Événement GBC-500
- 9.4 Demande d'appui - Nourri-Source
- 9.5 Demande de commandite - Endurance Aventure
- 9.6 Demande d'aide financière - École secondaire L'Odysée (comité du Bal)
- 9.7 Demande d'aide financière - FADOQ
- 9.8 Projet de réaménagement de la cour arrière - MDJ L'Initiative
- 9.9 Demande de commandite pour le gala Tournesol d'or
- 9.10 Demande de commandite - 27e édition du Tournoi de golf du Tournesol
- 10. LOISIRS**
- 10.1 Entretien de la piscine - Acceptation de la soumission
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 Coupe de gazon et entretien des terrains - Acceptation de soumission
- 11.2 Mise à niveau de l'usine du lac Bowker - Acceptation de la soumission
- 11.3 Interdiction de stationnement
- 11.4 Offre de services - Traitement du gazon
- 11.5 Offre de services - Engrais pour les plates-bandes
- 11.6 Offre de services - Validation des débitmètres
- 11.7 Offre de services - Mesures des boues pour les étangs 1 à 4
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Aucun
- 13. VARIA**
- 13.1 Offre de services - Télémétrie

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 13.2 Offre de services - Surveillance de chantier pour la réfection du poste de suppression des Érables
- 13.3 Embauche des animateurs et sauveteurs - Saison estivales 2022
- 13.4 Réfection du poste de suppression des Érables - Acceptation de la soumission
- 13.5 Modification de la TECQ 2019-2023 (version no 4)
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

135-22-05-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

136-22-05-02

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 avril 2022 et la séance extraordinaire du 19 avril 2022, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2022 soit accepté.

ADOPTÉE

137-22-05-02

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 27 avril 2022 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 305 323.22 \$ (trois cent cinq mille trois cent vingt-trois dollars et vingt-deux sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

138-22-05-02

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que proposée.

ADOPTÉE

139-22-05-02

PIIA RUE SAINT-JOSEPH – 1019, RUE SAINT-JOSEPH – CONSTRUCTION D'UN GAZÉBO ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée pour construire un bâtiment accessoire isolé (gazebo) au 1019, rue Saint-Joseph, dans la zone CV-2, assujetti au PIIA secteur rue Saint-Joseph;

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire projeté aura une superficie de 23,78 m² (4,88 m X 4,88 m);

ATTENDU QUE la remise serait implantée en cour arrière à au moins 0,75 m de la limite arrière de propriété et à plus de 3 m du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le gazebo sera en structure de bois apparent, installé sur une dalle au sol et que la toiture sera à deux versants et en tôle de couleur « charcoal »;

ATTENDU QUE la même demande prévoit l'installation d'une clôture Frost de couleur noire avec lattes verticales opaques d'intimité, à la limite latérale droite du terrain en remplacement de la haie de cèdres;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le projet d'aménagement de la cour arrière de la maison des jeunes, avec modifications :

- La construction du cabanon (Résolution CCU # 1307-26-05-21) et du gazebo est recommandée selon les détails fournis dans le document de présentation de la maison des jeunes ;
- L'implantation de la clôture proposée doit être modifiée afin qu'elle se limite au prolongement arrière du bâtiment : la végétation présente en façade et visible de la rue Saint-Joseph devrait être préservée.

ADOPTÉE

140-22-05-02

DÉROGATION MINEURE – 1000-1002, AVENUE J.-A.-BOMBARDIER – ENSEIGNE À PLAT AU MUR D'UNE SUPERFICIE EXCÉDENTAIRE À LA SUPERFICIE MAXIMALE AUTORISÉE

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété institutionnelle sis au 1002, avenue J.-A.-Bombardier, située dans la zone P-5;

ATTENDU QUE l'article 11.11 du règlement 560 prévoit que :

« La superficie d'une enseigne correspond à une surface (figure géométrique régulière (rectangle, triangle, cercle)) délimitée par une ligne continue ou imaginaire englobant toutes les composantes d'enseigne, y compris tout élément constituant la structure ou le support d'affichage de l'enseigne, à l'exception des poteaux, piliers, potences, portiques ou muret. »

ATTENDU QUE l'article 11.12 du règlement prévoit que pour la zone P-5, les enseignes à plat doivent avoir une superficie maximale de 5,0 m;

ATTENDU QUE la requérante souhaite installer une enseigne à plat sur le bâtiment du centre culturel Yvonne-L.-Bombardier afin d'améliorer la visibilité à partir de la rue. L'enseigne aurait une superficie de 11,25 mètres carrés, ce qui excède de 6,25 mètres carrés la superficie permise ;

ATTENDU QUE le requérant explique sa demande par un besoin de mieux identifier le

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

bâtiment à partir de la rue, parce qu'il y aurait une certaine confusion pour les utilisateurs du secteur. En effet, les visiteurs confondraient le centre culturel avec l'édifice de la Fondation J.-A.-Bombardier;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'autres façons d'identifier le centre culturel qui a été présenté au comité;

ATTENDU QU'il y a lieu d'évaluer d'autres façons d'identifier le centre culturel avec une enseigne à plat sur le bâtiment, par exemple en utilisant la bande médiane du bâtiment;

ATTENDU QUE le projet respecte les autres normes du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE la demande n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile, de santé publique, de bien-être général ou de protection de l'environnement;

ATTENDU QUE la résolution par laquelle le conseil rend sa décision peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal refuse l'octroi de la dérogation mineure, pour les raisons suivantes :

- Les membres du comité consultatif d'urbanisme sont déçus de la proposition qui a été présentée, qui ne met pas assez en valeur la vocation culturelle de l'immeuble;
- L'enseigne proposée a une volumétrie trop imposante par rapport à l'objectif qui est visé, soit d'identifier le centre culturel pour les citoyens et les visiteurs;
- L'enseigne proposée ne s'intègre pas au secteur résidentiel qui est environnant;
- L'enseigne proposée ne règle pas le problème d'orientation des visiteurs du centre culturel. De plus petites enseignes identifiant les côtés du bâtiment par lequel la bibliothèque et les expositions sont accessibles permettraient davantage de rejoindre l'objectif du projet de la Fondation.

ADOPTÉE

141-22-05-02

DÉROGATION MINEURE – 1019, RUE SAINT-JOSEPH – HAUTEUR DÉROGATOIRE DE LA CLÔTURE

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'installation d'une clôture d'une hauteur excédentaire au 1019, rue Saint-Joseph;

ATTENDU QUE le requérant désire ériger une clôture d'une hauteur de 2,44 mètres à la limite latérale droite du terrain et venant rejoindre la façade avant du bâtiment;

ATTENDU QUE la hauteur maximale permise pour une clôture dans les cours latérale et arrière est de 2,0 mètres;

ATTENDU QUE le requérant justifie sa demande sur la nécessité d'une barrière

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

visuelle avec l'immeuble voisin (1031, rue Saint-Joseph), afin de générer de l'intimité;

ATTENDU QUE les vues en provenance de l'immeuble voisin sont limitées (quelques petites fenêtres);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a déjà recommandé le refus, dans le passé, de certaines demandes de dérogation mineures relatives à la hauteur excédentaire des clôtures et qu'il est préférable de ne pas créer de précédents;

ATTENDU QUE le projet respecte les autres normes du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE la demande n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile, de santé publique, de bien-être général ou de protection de l'environnement;

ATTENDU QUE la résolution par laquelle le conseil rend sa décision peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal refuse l'octroi de la dérogation mineure, pour les raisons suivantes :

- L'octroi de la dérogation mineure entraînerait un précédent, alors que d'autres demandes de dérogation mineure portant sur le même objet ont été refusées dans le passé ;
- Autoriser l'installation de la clôture jusqu'à la façade retirerait de la végétation sur la propriété, ce qui va à l'encontre des efforts de mise en valeur de la rue Saint-Joseph et du bâtiment de la maison des jeunes.

ADOPTÉE

142-22-05-02

FORMATION SUR LA TOPONYMIE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la présence de mesdames Marie-Claire Tétreault et Vicky Bombardier à une formation sur la toponymie dispensée par l'Association québécoise de l'urbanisme, au coût de 75 \$ par participant (p.b. 02-110-00-310).

ADOPTÉE

143-22-05-02

AUTORISATION DE SIGNATURE - LOTISSEMENT PLACE DE LA SAMARE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, ou à défaut monsieur Joey Savaria, inspecteur municipal et urbaniste, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous les documents nécessaires pour accomplir les procédures de lotissement pour les lots 1 825 543 et 1 825 809.

ADOPTÉE

144-22-05-02

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit dresser le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et attester de sa véracité;

ATTENDU QUE Daniel Tétreault, CPA et auditeur, a effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Valcourt comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

ATTENDU QUE l'avis du vérificateur externe, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Valcourt au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux *Normes comptables canadiennes* pour le secteur public;

ATTENDU QUE le trésorier atteste et dépose les états financiers de la Ville de Valcourt pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt des états financiers de la Ville de Valcourt pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;

QUE le rapport soit consigné aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

145-22-05-02

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS (ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES DANS UNE MÊME RÉOLUTION)

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Valcourt informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

Que la Ville de Valcourt demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

146-22-05-02 SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE 9-1-1

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Pierre Tétraut, maire, ou à défaut le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, ou à défaut madame Lydia Laquerre, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de service pour le 9-1-1 nouvelle génération.

ADOPTÉE

147-22-05-02 FORMATION RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Vicky Bombardier à participer à la formation « Rôles et responsabilités des élus » en webdiffusion, pour un coût de 199 \$ (p.b. 02-110-00-310).

ADOPTÉE

148-22-05-02 FORMATION - ENQUÊTE ET ANALYSE D'ACCIDENT

ATTENDU l'offre de services de Medial Services-Conseils-SST, pour la dispense d'une formation sur les enquêtes et analyses d'accident de travail, en date du 17 mars 2022;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Medial Services-Conseils-SST, pour la dispense d'une formation en santé et sécurité au travail, pour un montant de 1 180 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-160-00-310).

ADOPTÉE

149-22-05-02

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
639-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 639 CONCERNANT L'IMPOSITION DES
TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022**

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **639-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 639 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022.**

Il est fait dépôt du projet de règlement séance tenante.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

150-22-05-02

HOCKEY DAN'RUE - DEMANDE D'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter que soit tenue l'activité Hockey dan'rue le samedi 21 mai 2022, sur le boulevard des Cyprès. Une voie devra toutefois être réservée à la circulation locale.

ADOPTÉE

151-22-05-02

DEMANDE D'AUTORISATION - CONSOMMATION D'ALCOOL DANS UN LIEU PUBLIC

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la consommation d'alcool sur les terrains de balle molle A et B, pour l'événement Les Grands Classiques, qui aura lieu les 10 (18h à 2h) et 11 juin 2022 (8h à 2h);

D'autoriser monsieur Lee Verhoef à faire une demande de permis d'alcool auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux.

ADOPTÉE

152-22-05-02

AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE VALCOURT - ÉVÉNEMENT GBC-500

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le passage des cyclistes sur le territoire de la Ville de Valcourt, dans le cadre de l'événement GBC-500.

ADOPTÉE

153-22-05-02

DEMANDE D'APPUI - NOURRI-SOURCE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande de financement de l'organisme Nourri-Source, dans le cadre du programme Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François

ADOPTÉE

154-22-05-02

DEMANDE DE COMMANDITE - ENDURANCE AVENTURE

ATTENDU la demande de commandite de Endurance Aventure, pour la tenue de

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

l'événement cycliste GBC 500;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande de commandite de Endurance Aventure, puisque le trajet des cyclistes ne passe pas directement sur le territoire de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

155-22-05-02

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE (COMITÉ DU BAL)

ATTENDU la demande d'aide financière du comité du Bal des finissants de l'école secondaire L'Odysée

ATTENDU QUE la demande cadre avec les objectifs de la politique familiale;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter d'octroyer une aide financière au Comité du Bal des finissants, pour un montant de 200 \$ (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FADOQ

Le point est reporté à une séance ultérieure.

156-22-05-02

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR ARRIÈRE - MDJ L'INITIATIVE

ATTENDU le dépôt d'une aide financière pour le projet de réaménagement de la cour arrière de la Maison des jeunes L'Initiative;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la Maison des jeunes L'Initiative dans le dépôt du projet pour l'octroi de subventions et de donner son accord au projet.

ADOPTÉE

157-22-05-02

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE GALA TOURNESOL D'OR

ATTENDU la demande de commandite de l'école secondaire Le Tournesol, pour la tenue du gala Tournesol d'or;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande de commandite de l'école secondaire Le Tournesol pour le gala Tournesol d'or.

ADOPTÉE

158-22-05-02

DEMANDE DE COMMANDITE - 27E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DU TOURNESOL

ATTENDU la demande de commandite de l'école secondaire Le Tournesol;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande de commandite de l'école secondaire Le Tournesol, dans le cadre de la 27e édition du Tournoi de golf du Tournesol.

ADOPTÉE

159-22-05-02

ENTRETIEN DE LA PISCINE - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé une offre de services pour l'entretien de la piscine, pour les saisons 2022 et 2023 (ouverture et fermeture de la piscine seulement);

ATTENDU QUE le résultat de l'offre de service est le suivant :

François Ferland

Année 2022

Ouverture de la piscine : 3 460 \$

Fermeture de la piscine : 1 360 \$

Total avec les taxes : 5 546.80 \$

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Taux horaire pour urgence : 50 \$

Année 2023

Ouverture de la piscine : 3 600 \$

Fermeture de la piscine : 1 415 \$

Total avec les taxes : 5 766 \$

Taux horaire pour urgence : 55 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de François Ferland, pour l'ouverture et la fermeture de la piscine municipale pour les saisons estivales 2022 et 2023, selon les termes et conditions mentionnés dans le cahier des charges et l'offre de services aux montants totaux de 5 546.80 \$ et 5 766 \$ (taxes incluses) (p.b. 02-701-40-526);

QUE l'acceptation soit conditionnelle à l'ouverture de la piscine, tel que mentionné dans l'appel d'offres.

ADOPTÉE

160-22-05-02

COUPE DE GAZON ET ENTRETIEN DES TERRAINS - ACCEPTATION DE SOUMISSION

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé, par voie d'invitation, des soumissions pour la coupe de gazon et l'entretien des terrains, pour la saison estivale 2022;

ATTENDU QUE la soumission reçue est la suivante :

Daniel Maintenance inc.

25 812 \$ (excluant les taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Daniel Maintenance inc., pour des travaux de coupe de gazon et d'entretien des terrains, pour la saison estivale 2022, selon les termes et conditions émis dans l'appel d'offres et la soumission présentée, pour un prix de 25 812 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-690-01-529)

ADOPTÉE

161-22-05-02

MISE À NIVEAU DE L'USINE DU LAC BOWKER - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

ATTENDU QUE le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

Constructions Olivier & Lyonnais inc.

822 612 \$ (excluant les taxes applicables)

Construction Alain Morin inc.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

899 000 \$ (excluant les taxes applicables)

ATTENDU QUE la recommandation de Jean Mailhot, architecte, en date du 1er avril 2022, est à l'effet que le plus bas soumissionnaire conforme est Constructions Olivier & Lyonnais inc;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la soumission de Constructions Olivier & Lyonnais inc., pour la mise à niveau de l'usine du lac Bowker, selon les termes et conditions mentionnés dans le cahier des charges et l'offre de services au montant total de 822 612 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

162-22-05-02

INTERDICTION DE STATIONNEMENT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De décréter une interdiction de stationnement au coin des rues Bissonnette et Alcide-Gratton, devant les bollards.

ADOPTÉE

163-22-05-02

OFFRE DE SERVICES - TRAITEMENT DU GAZON

ATTENDU l'offre de services de Gloco, en date du 25 avril 2022, pour le traitement d'espaces gazonnés;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Gloco, pour le traitement des espaces gazonnés, pour un montant de 2 034.90 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-690-01-523).

ADOPTÉE

164-22-05-02

OFFRE DE SERVICES - ENGRAIS POUR LES PLATES-BANDES

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU l'offre de services de Gloco, en date du 25 avril 2022, pour l'achat de fertilisants pour les plates-bandes;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Gloco, pour l'achat de fertilisants pour les plates-bandes, pour un montant de 1 886.15 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-690-01-523).

ADOPTÉE

165-22-05-02

OFFRE DE SERVICES - VALIDATION DES DÉBITMÈTRES

ATTENDU l'offre de services de SIMO, en date du 23 février 2022, pour la validation des débitmètres sur le réseau;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de SIMO, pour la validation des débitmètres, pour un montant de 3 623 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-413-00-444).

ADOPTÉE

166-22-05-02

OFFRE DE SERVICES - MESURES DES BOUES POUR LES ÉTANGS 1 À 4

ATTENDU l'offre de services de Echo-Tech, pour la mesure et l'analyse des boues contenues dans les étangs 1 à 4 de la station d'épuration;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Echo-Tech, pour la mesure et l'analyse des boues contenues dans les étangs 1 à 4 de la station d'épuration, pour un montant total de 3 830 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-414-00-520).

ADOPTÉE

167-22-05-02

OFFRE DE SERVICES - TÉLÉMÉTRIE

ATTENDU l'offre de services de Scadalliance, en date du 26 avril 2022, pour un projet de rénovation de télémétrie des infrastructures d'eau potable et eaux usées de la Ville et de la région de Valcourt;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Scadalliance, pour un projet de rénovation de télémétrie des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, pour un montant de 67 711 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 23-050-00-010).

ADOPTÉE

168-22-05-02

OFFRE DE SERVICES - SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LA RÉFECTION DU POSTE DE SUPPRESSION DES ÉRABLES

ATTENDU l'offre de services de Asisto inc., en date du 2 mai 2022, pour la surveillance de chantier (sans résidence) pour la réfection du poste de suppression des Érables;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Asisto inc., pour la surveillance de chantier (sans résidence) pour la réfection du poste de suppression des Érables, pour un montant de 21 400 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 23-050-00-008).

ADOPTÉE

169-22-05-02

EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET SAUVETEURS - SAISON ESTIVALES 2022

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'embauche des personnes suivantes pour le Camp de jour et la Piscine, pour la saison 2022, conditionnellement au départ des activités :

Camp de jour :

Laurianne Ferland (coordonnatrice)
Elsa Hurtubise (animatrice 4-6 ans)
Danaé Bisaillon (animatrice 4-6 ans)
Noémie Bisaillon (animatrice 4-6 ans)
Laurelou Purcell (animatrice 4-6 ans)
Alycia Meunier (animatrice 7-8 ans)

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Thomas Proulx (animateur 7-8 ans)
Maude Messier (animateur 7-8 ans)
Samuel Vaillancourt (animateur 10-12 ans)
Karolanne Bourgoïn (animatrice 10-12 ans)
Emmanuel Loïsselle (accompagnateur)
Magalie Cotton (accompagnatrice)
Magalie Martel-Cloutier (aide-animatrice)
Élodie Fontaine (service de garde)

Piscine :

Daphney Chenier (coordonnatrice)
Félix Brochu (Sauveteur national/Moniteur)
Nicolas Boily (Sauveteur national/Moniteur)
Rosalie Brochu (Sauveteur national/Moniteur)
Dorianne Ratté (Sauveteur national/Moniteur)
Gabriel Ouellet (Croix de bronze/croix de bronze)

QUE ces engagements soient conditionnels au départ des activités et ceux-ci seront rémunérés pour les heures effectuées, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

170-22-05-02

RÉFECTION DU POSTE DE SUPPRESSION DES ÉRABLES - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

ATTENDU QUE le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

Deric Construction inc.

794 383 \$ (excluant les taxes applicables)

Hydro-Mec HP inc.

680 790 \$ (excluant les taxes applicables)

ATTENDU la recommandation de monsieur François St-Pierre, ingénieur et chargé de projet chez Asisto inc., en date du 29 avril 2022, est à l'effet que le plus bas soumissionnaire conforme est Hydro-Mec HP inc., conditionnellement à ce que la détention des licences RBQ requises pour la faisabilité du projet soient prouvées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la soumission de Hydro-Mec HP inc., pour la réfection du poste de suppression des Érables, selon les termes et conditions mentionnés dans le cahier des charges et la soumission au montant de 680 790 \$ (excluant les taxes applicables).

QUE l'acceptation soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE l'acceptation soit conditionnelle à ce que la détention des licences RBQ requises pour la faisabilité du projet soient prouvées.

ADOPTÉE

171-22-05-02

MODIFICATION DE LA TECQ 2019-2023 (VERSION NO 4)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts

fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 04 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

Initiales du Maire
92
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

172-22-05-02

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19 heures 52.

ADOPTÉE

Julien Bussièrès, Maire suppléant

Me Lydia Laquerre, Greffière